

Pour les personnes âgées, des services tels que les cantines mobiles, les services d'aide familiale et les centres de rencontre rendraient la vie moins lourde à porter, plus vivable et plus saine. Ici encore, des subsides du gouvernement permettraient à plusieurs groupements d'établir de tels services.

Nous croyons fermement qu'une aide supplémentaire pourrait être offerte au travailleur pauvre. A cause du manque d'éducation ou de l'absence d'aptitudes particulières, plusieurs d'entre eux ne peuvent trouver un emploi qui rapporte assez pour leur permettre de répondre aux besoins d'une grande famille. Nous croyons que le salaire minimum devrait être reconsidéré et augmenté pour aider le travailleur pauvre; quant à ceux qui reçoivent des allocations du bien-être social, nous insistons pour que ces allocations soient augmentées. Actuellement, le régime d'assistance publique n'est pas adéquat, en particulier en ce qui concerne la nourriture, et nous aimerions le voir adapté à la grandeur de la famille; on devrait supprimer le maximum imposé parfois aux familles en ce qui concerne le montant disponible ou certaines formes d'aide.

Nous croyons que les remèdes et médicaments prescrits par les médecins devraient être gratuits. Dans notre province, le fait que le bénéficiaire n'ait qu'un petit montant à payer est d'un grand secours, bien que le régime ne s'applique qu'à quelques ordonnances et qu'il puisse être écarté dans certains cas. Pour le client, tout dépend de l'époque du mois. S'il doit se procurer des médicaments après le premier du mois ou après qu'il a reçu l'allocation familiale, cela ne va pas trop mal; mais s'il doit se les procurer vers le milieu de cette période, c'est alors que les difficultés surgissent.

De plus, nous croyons fermement que pour encourager le bénéficiaire d'allocations à travailler, il faudra opérer des changements qui lui permettront de conserver certains de ses revenus accessoires; l'assisté social doit pouvoir satisfaire certains de ses besoins réels et avoir l'espoir d'améliorer sa situation.

Nous pensons aussi que les allocations devraient être maintenues pendant un certain temps lorsque le bénéficiaire finit par trouver du travail, ceci pour lui donner le temps de s'adapter à sa nouvelle situation.

Nous nous soucions des enfants des pauvres. Nous avons l'impression qu'on devrait multiplier les efforts à leur endroit. On doit en quelque sorte leur donner, dans la vie, un départ qui soit beaucoup plus avantageux que celui que leurs parents ont eu; par conséquent, nous insistons sur l'établissement de programmes qui enrichiraient la vie de ces enfants et les encourageraient à poursuivre leurs études et à se former.

Il nous semble que pour rétablir ce genre de situation, il faut d'abord atteindre à une meilleure communication et à des attitudes plus positives entre bon nombre de groupes, entre le gouvernement et les pauvres, de même qu'entre le gouvernement et le public en général. Nous croyons à la nécessité d'un effort spécial visant à éduquer la classe moyenne, de manière à lui faire prendre conscience de la pauvreté et de certaines injustices et discriminations auxquelles sont en butte les pauvres. Si nous parlons de la classe moyenne, c'est que tous les avantages et changements qui doivent être apportés ne pourront l'être que si la majorité comprend le problème, s'en préoccupe et est disposée à y remédier.

Nous croyons que certains changements s'imposent dans la procédure d'enquête utilisée en matière de bien-être. Elle manque en grande partie de sincérité, elle est humiliante, et c'est d'elle, surtout, que les pauvres se plaignent. Nous croyons qu'une procédure sous forme de déclaration personnelle serait très satisfaisante, particulièrement lorsqu'il s'agit de déterminer l'éligibilité continue. Une telle procédure laisserait du temps au personnel du service de bien-être qui pourrait se rendre plus utile en ayant avec les gens une meilleure communication; il aurait le temps de procurer davantage de services très urgents.

J'en viens maintenant à un point que nous trouvons très important: le gouvernement devrait accorder des subsides pour qu'on engage des hommes qui travailleraient au développement social dans les endroits où il y a concentration de pauvres. Je suis certaine, monsieur le président, que vous et les autres avez entendu parler du travail fait dans ce sens à Saint-Jean, dans Crescent Valley et dans la partie sud. Je crois qu'il est très encourageant de voir des familles à bas revenu, y compris les familles pauvres, engagées dans des projets d'aide mutuelle, et qui contribuent au développement de leur propre communauté de manière à offrir aux habitants une vie meilleure et plus satisfaisante.

Nous vous remercions ensuite, vous et les membres du Comité, pour l'excellent travail que vous faites et nous savons déjà qu'il en résultera des améliorations très importantes. Nous voulions vous signaler que nous espérons une corrélation entre les conclusions de votre Comité et une étude du Livre blanc sur l'impôt et le bien-être social.

Le président: Merci. Avant de continuer cette séance, j'aimerais signaler la présence d'un membre distingué de la Chambre des communes avec qui le sénateur Fournier et moi-même avons travaillé; il est assis à l'ar-